

# UFC QUE CHOISIR CAEN

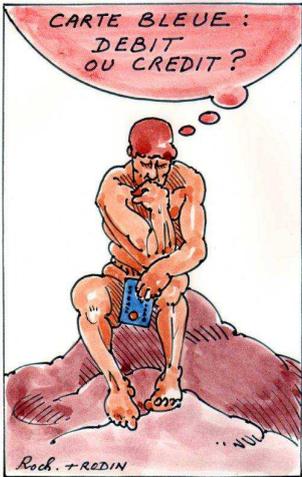
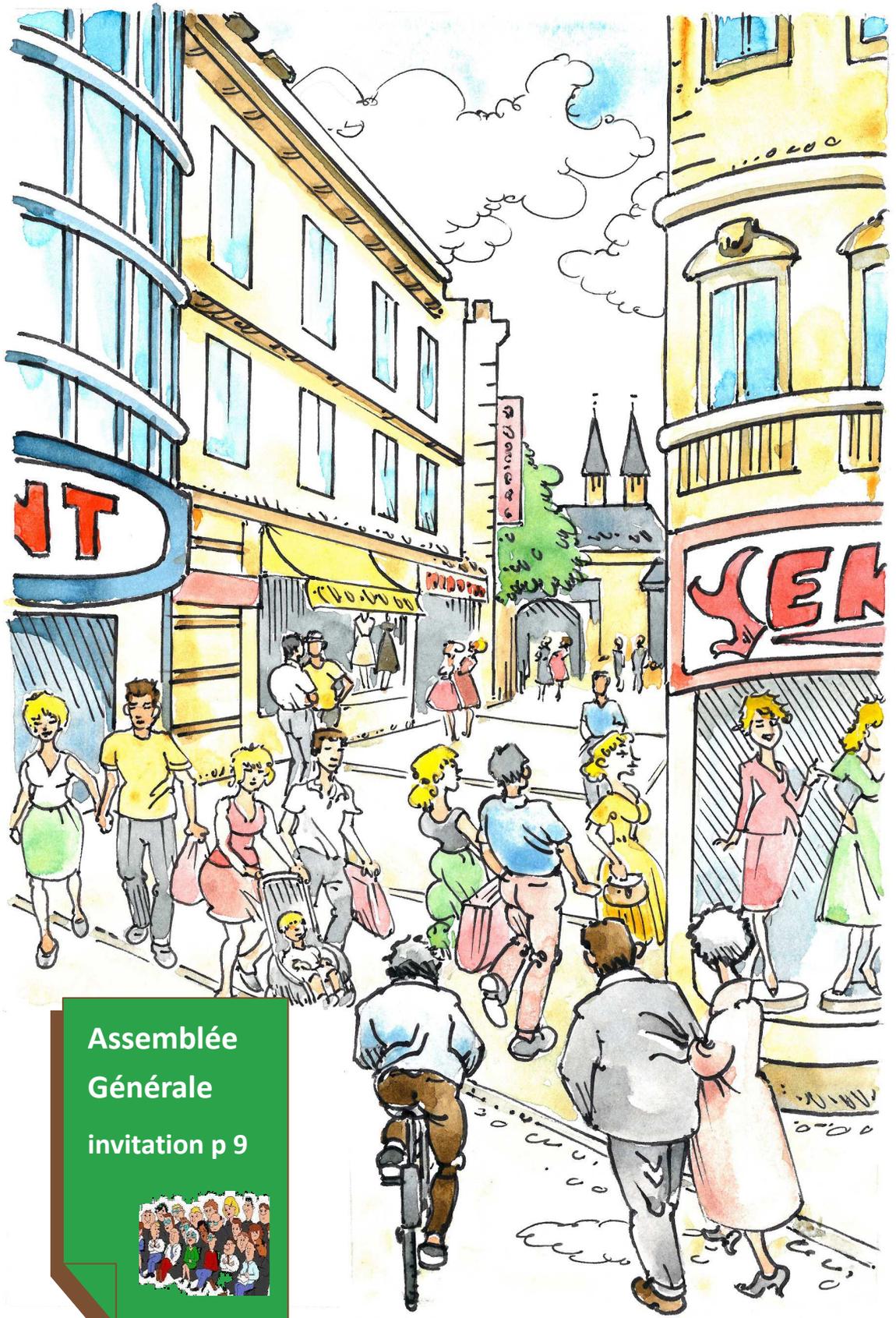
BULLETIN DE  
L'UNION  
FÉDÉRALE DES  
CONSO MMATEURS  
DE CAEN

ISSN 1623-4073

N° 166

Mars 2019

1.50 € Trimestriel



carte bleue : page 7

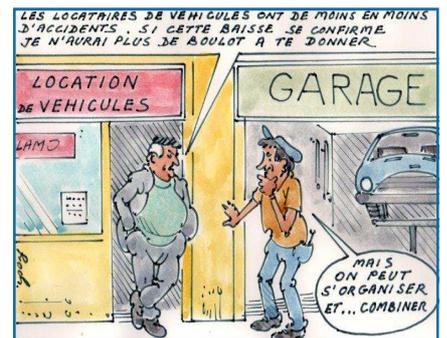
Assemblée  
Générale  
invitation p 9



Prix marchés : page 4-5



Économies d'énergie : page 8



Location voitures: page 6

<b>Édito</b>	<b>page 3</b>
<i>Le printemps : envie de bouger</i>	
<b>Nos enquêtes</b>	<b>page 4 –5</b>
<i>Marchés et super marchés</i>	
<b>Location de voiture</b>	<b>page 6-7</b>
<i>Les mauvaises surprises</i>	
<i>Carte bleue, débit ou crédit</i>	
<b>Le logement</b>	<b>page 8</b>
<i>Le point sur les CEE</i>	
<b>Vie de l'Association</b>	<b>page 9</b>
<i>Invitation à l'Assemblée Générale</i>	
<b>Jouons un peu</b>	
<i>Le quizz du consommateur averti</i>	<b>page 2</b>
<i>Les mots croisés</i>	<b>page 10</b>
<b>Les chiffres utiles</b>	<b>page 12</b>

## Assemblée Générale

Invitation page 9

**Attention nouvelle adresse 8 Rue Germaine Tillion**



### Êtes-vous un consommateur averti ?



1 - La roue de secours est-elle obligatoire dans une voiture ?

OUI NON



2 - En litige avec un commerçant, puis-je faire opposition au chèque remis en paiement ?

OUI NON



3 - Le solde d'une location saisonnière peut-il être exigé avant l'arrivée sur les lieux ?

OUI NON



4 - Je casse un objet dans un magasin avant le passage en caisse, suis-je tenu de le payer ?

OUI NON



5 - Un site de vente sur Internet est-il responsable de la perte du colis par le transporteur ?

OUI NON



6 - Puis-je demander à ma banque la copie du verso d'un de mes chèques qui a été encaissé ?

OUI NON

**Réponses page 7**



Jackie BAUCHER  
Présidente de  
l'UFC Que Choisir  
de Caen

## Le printemps : envie de bouger

Et pourquoi pas aller au marché pour y acheter ses courses alimentaires. Dans ce bulletin nous vous invitons à diversifier vos achats alimentaires, marchés, grandes surfaces mais aussi magasins de producteurs, bio ou non, les AMAP ou directement à la ferme nous avons le choix. Les enquêtes de Que Choisir sont faites pour vous permettre de comparer.

Comparer les prix c'est bien pour le porte monnaie mais il faut aussi penser à la qualité des produits, aux kilomètres à parcourir selon le choix du magasin.

L'envie de bouger c'est aussi penser aux vacances, notre article sur les locations de voitures vous met en garde contre certaines pratiques de loueurs peu regardants sur l'éthique de la profession.

Sur notre site UFC Que Choisir de Caen le Guide des Vacances 2017 est toujours d'actualité. Si vous n'êtes pas un fan de l'ordinateur, vous pouvez le consulter dans nos bureaux ou bien nous le demander.

Au printemps c'est aussi la période des assemblées générales pour les associations. C'est un moment de rencontre entre les bénévoles et les adhérents pour faire le bilan d'une année de fonctionnement, d'élire, ou réélire les administrateurs et répondre à vos questions.

Les Rendez-Vous Conso que nous avons mis en place depuis juillet sont une réussite. Les thèmes pour bien « faire ses achats sur internet », ou « comment éviter les démarchages et sollicitations commerciales » sont très appréciés ainsi que le thème « protéger ses données personnelles ». D'autres thèmes pourraient être abordés.

Alors bougez, venez à notre assemblée générale et dites nous quels thèmes vous intéresseraient.



### UFC Que Choisir de Caen

19, Quai de Juillet  
14000 Caen  
Tél. 02.31.86.32.54

Courriel : [contact@caen.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@caen.ufcquechoisir.fr)

- ◆ Association Loi 1901 à but non lucratif, dirigée par des bénévoles
- ◆ **Présidente et directrice des publications** : Jackie BAUCHER
- ◆ **Vice-Président** : Daniel TIRARD  
Denis ALIX
- ◆ **Trésorier** : Claude BERGER-FREMY
- ◆ **Trésorier-adjoint** : Claude RILLARDON
- ◆ **Secrétaire** : Anne FAUVEL
- ◆ **Administrateurs** : Guy BERNAGOU, Francine BORDIER, Daniel BOUCHARD, Gérard CORSET, Laurent CROISON, Jean DUMORTIER, Michèle FOURNIER, Jean-Marc GENDREAU, Béatrice MILLET

#### ◆ Bulletin réalisé sans publicité

*La reproduction en totalité ou en partie des textes de ce journal est autorisée sous réserve de la mention d'origine.*

*Leur utilisation à des fins publicitaires est strictement interdite.*

#### Ont participé à ce numéro :

Marie-Thérèse Barrellier, Jackie Baucher, Francine Bordier, Jean Dumortier

#### Illustrations : Robert Rochar

Impression : Atelier K, 5 rue Paul Toutain  
14000 Caen

Distribué par nos soins

Commission paritaire :  
0520 G 82583

ISSN 1623-4073



Papier recyclé



# Marchés ou grandes surfaces



Bien que les grandes surfaces alimentaires restent le circuit privilégié des français pour leurs courses alimentaires ils sont de plus en plus nombreux à diversifier leurs sources d'achat : circuits courts ou de proximité, magasins de producteurs, supermarchés coopératifs, marchés....

## Les enquêtes

Après son enquête annuelle sur les prix des grandes surfaces, l'UFC-Que Choisir a mené une enquête sur les prix des marchés et les a comparés à ceux des grandes surfaces alimentaires.

Bien que cette enquête ait été réalisée en mars 2018 elle est toujours d'actualité. Ont été enquêtés 645 marchés sur l'ensemble de la métropole française et 4227 grande surfaces alimentaires (GSA)

Un panier de 29 produits de saison, fruits, légumes, viandes, fromages et poissons frais a été constitué. Dans chaque marché, le prix de chacun des 29 produits du panier a été relevé sur 2 étals différents.

En parallèle de ces visites sur les marchés l'UFC-Que Choisir a réalisé des relevés de prix en grande distribution, via les sites drives des enseignes.

## Résultats de l'enquête



Panier moyen  
marché  
342€

Panier moyen  
Super et hyper  
292€

+17%

Le panier de 29 produits coûte en moyenne 292 € en GSA – il s'agit de la somme des prix moyens de chacun des produits. Le même panier sur le marché revient à 342 €, soit un surcoût de + 17 %.

Cependant dans le détail, il y a de fortes disparités d'une catégorie de produits à l'autre.

	Panier moyen marché	Écart avec la GSA
FRUITS	12,8€	+21%
LÉGUMES	15,4€	+15%
VIANDES	163,9€	+10%
FROMAGES	70,6€	+37%
POISSONS	79,7€	+6%

Les prix des fruits et légumes sur les marchés sont nettement plus chers qu'en GSA : respectivement + 21 % et 15 %. Sont-ils plus frais et plus mûrs ?

Les prix sur les marchés des étals boucherie et poissonnerie sont proches des prix pratiqués en GSA. Alors que les fromages montrent une différence de + 37 %.

A noter : les produits des étals fromagerie et des rayons GSA ne sont pas strictement comparables. Les drives n'offrent que des produits conditionnés vendus sous emballage.

Et sur les marchés les prix peuvent varier fortement d'un étal à l'autre au sein du même marché : dans 45 % des marchés les écarts de prix en fruits excèdent 10 %.

### Les facteurs impactant les prix sur les marchés

➤ La taille du marché : des prix plus compétitifs dans les marchés de grande taille.

➤ Le lieu du marché : dans un quartier populaire les prix seront plus adaptés à la clientèle.

➤ La halle couverte : la présence d'une halle va de pair avec des prix plus élevés.

➤ Le statut du commerçant de fruits et légumes : les résultats montrent très peu de différence entre les prix des maraîchers et des primeurs. Or les maraîchers ont un ou plusieurs intermédiaires de moins que les primeurs, leurs produits sont donc généralement moins chers à la vente.

Ce résultat confirme ainsi l'opacité du statut de maraîcher. (voir encart)

### Petits commerçants et supermarchés ne jouent pas à armes égales

Les volumes sont sans commune mesure avec ceux de la grande distribution, les droits de place, variables selon les communes, entre 0,50 à 1,50 € le mètre mais parfois plus, les aléas climatiques, de 20 à 50 % de perte de chiffre d'affaires selon l'intensité des pluies par exemple, des charges salariales si plusieurs vendeurs, un investissement en camion frigorifique et chambre froide, sinon les invendus sont vite bons à jeter.

### Des atouts qui se paient

Sans surprise les prix sur les marchés sont plus chers. Mais ils ont des atouts, un choix important de fruits et légumes, des produits de producteurs locaux différents, une convivialité avec le commerçant, et le plaisir de déambuler entre les étals (quant il fait beau).

**Maraîchers ou primeurs**

Pas toujours facile de s’y retrouver. Certains maraîchers proposent leur production à la vente et complètent leurs étals avec des produits achetés à des grossistes. Cette information, confirmée par l’enquête annuelle de la DGCCRF sur la qualité des fruits et légumes frais montre que de plus en plus de commerçants mettent en avant leur statut de maraîcher, à tort.

**Maraîcher** : personne qui cultive ses légumes, en conventionnel ou bio.

**Primeur** : marchand de fruits et légumes s’approvisionnant chez des grossistes.

**Diversifier ses courses alimentaires**



S'APPROVISIONNER VIA LES CIRCUITS COURTS

Une enquête de l’UFC Que Choisir réalisée en octobre 2017 pour 2 paniers de 15 produits représentatifs des achats en fruits et légumes de saison, en agriculture conventionnelle et biologique démontre que :

- panier conventionnel : c’est en magasin de producteurs que l’on trouve le meilleur prix ; le panier moyen y coûte 40€, contre 41€ en grande distribution. Cela représente une économie de 3%.
- en commerce traditionnel, ici les primeurs, le panier de fruits et légumes coûte en moyenne 45€. C’est 13 % de plus qu’en magasin de producteurs.
- panier BIO : en magasin de producteurs le panier coûte 52€, soit 27% de moins par rapport au rayon bio de la grande distribution (66€).

**Privilégier les circuits courts, c’est :**

- Bénéficier de produits frais, traçables et de qualité
- Connaître les producteurs et établir un lien de confiance
- Soutenir l’agriculture locale et l’emploi
- Lutter contre la malbouffe

Calvados : quelques marchés enquêtés en mars 2018

Très bon marché * * * Bon marché * * Modéré * Cher ■ Très cher ■ ■	Panier moyen	Appréciation * * * ■ ■	Fruits 	Légumes 	Viandes 	Poissons 	Fromages 
Cabourg : Marché Avenue des Dunettes	381€	■	■	■ ■		*	
Caen M Bd Leroy	370€	■		*	■	■	
Caen M Saint-Pierre	333€	*	■ ■	* * *	* *	*	
Caen M Saint sauveur	347€	*	■ ■	*	*	* *	■ ■
Courseulles Place du marché R de la mer	323€	* *	* *	* *	■	* *	* *
Deauville Place du marché	424€	■ ■	■ ■	■ ■		■	
Ouistreham Le bourg Riva-Bella Place du marché	350€	*	■ ■	*	■	* *	* *
Pont-L'Évêque Place Foch	370€	■	■	■ ■			
Saint-Pierre sur Dives Place du marché	351€	*	* *	* * *	■ ■		■ ■
Villers Bocage Place de la mairie	293€	* * *	* * *	* * *		* *	* *

## Location de voitures

### ...les mauvaises surprises ...des gentils arrangements...

#### Histoire vécue qui n'est pas arrivée qu'à notre adhérente.

Mme CL a réservé et réglé par carte bancaire via internet, à un tarif compétitif, la location d'une voiture durant 1 semaine en Corse auprès de l'agence ALAMO; le site prévient qu'il y a une pré-autorisation de prélèvement de 950 € en dépôt de garantie qui sera retenu sur la carte bancaire en cas de dommages survenus au véhicule durant la location; Mme CL n'a cependant pas souscrit l'assurance complémentaire proposée (souvent appelée rachat de franchise).

Arrivée à l'aéroport de Bastia le jour dit, notre adhérente se rend au guichet de l'agence de location pour récupérer la voiture; il y a beaucoup de monde.

**Alamo :** *Voici le contrat, « signez ici », voici les clés et les papiers du véhicule ; c'est la Citroën C3 rouge immatriculée BC 979 BG qui est sur le parking là-bas au fond à gauche.*

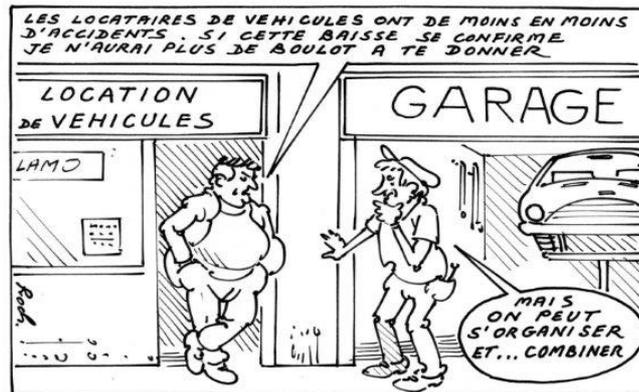
**L'adhérente :** *Vous ne m'accompagnez pas pour voir ensemble l'état du véhicule ?*

**Alamo :** *Vous voyez bien que je n'ai personne.. c'est l'heure du déjeuner, et que je n'ai pas le temps ; le véhicule est en parfait état !*

**L'adhérente :** *Pour le retour dans une semaine, ce bureau ne sera peut-être pas encore ouvert à 06:30 du matin pour le vol vers Paris .. Comment dois-je procéder pour la restitution de la voiture ?*

**Alamo:** *Ne vous inquiétez pas, tout est prévu ; vous garez la voiture sur le parking, les papiers dans le véhicule, et vous déposez les clés dans notre boîte à lettres.*

La semaine de vacances s'est passée sans aucun problème, la voiture de location dispose d'un garage privé; le matin du vol de retour l'adhérente suit les consignes données et prend son avion.



Arrivée à Paris, elle reçoit le mail suivant, accompagné de photographies : Objet : Retour de véhicule avec un dommage, - un dommage à été constaté sur le véhicule de location ..... ; au niveau du pare choc arrière droit, nous sommes donc dans l'obligation de bloquer la caution le temps de l'expertise qui sera effectuée par un expert ; le montant du dommage sera donc prélevé après l'expertise.

L'expertise est effectuée sur photographies par le cabinet partenaire habituel de l'agence, à Ajaccio ; le coût de la réparation, évalué donc par télé-chiffrage est de 420€ ; la facture émane du siège de l'agence à Ajaccio ; elle atteint avec les frais de dossier, les frais d'immobilisation et les taxes, un total de 556 €.

Notre adhérente est certaine d'avoir rendu la voiture sans aucun dommage ; elle est indignée. Mais elle n'a aucun recours.

#### Notre avis :

Cette notion pourrait cependant être remise en cause, car :

➤ elle a été considérée comme clause abusive (BOCCRF n° 96-02, du 3 sept 1996 sur un rapport de Ch Bras-seur) : « Rendre opposable au locataire un contrôle de l'état du véhicule non contradictoire ou prévoir qu'il devra supporter le coût d'une remise en état selon la seule estimation du bailleur ou de son mandataire »

➤ dans un jugement du 29 janvier 2018, le tribunal de grande instance de Beauvais (Oise) a estimé qu'en cas de stationnement sur le parking de l'agence et de restitution des clés dans la boîte aux lettres dédiée à cet usage, « le client dessaisi du bien n'en a plus la garde juridique ».

#### Pour en savoir plus :

Communiqué de presse de la Commission européenne, janvier 2017: Cinq grandes sociétés de location de voitures (Avis, Europcar, Enterprise, Hertz et Sixt) ont entamé un dialogue avec la commission européenne et les autorités européennes de protection des consommateurs ; elles ont ainsi modifié et amélioré leurs pratiques commerciales, leurs clauses contractuelles et leurs politiques internes.

#### Nos conseils

Il est préférable :

➤ de choisir l'agence de location après avoir parcouru les avis dépo-

sés sur les sites des voyagistes tels que Trip Advisor, Routard, Lonely Planet, Trust Pilot, ou/et ceux d'associations de défense du consommateur (UFC que choisir, 60 millions de consommateurs).

- de souscrire l'assurance complémentaire dite aussi « rachat de franchise » sauf pour les porteurs de certaines cartes de crédit (exemple : visa premier) offrant déjà ce type de couverture,
- de demander à voir l'état des lieux de restitution du locataire précédent,
- de faire un état des lieux contradictoire (en présence du loueur) à la délivrance du véhicule et à sa restitution,
- de prendre des photos de l'ensemble du véhicule, y compris les bas de caisses (se mettre au moins à genoux), tableau de bord (niveau carburant), et intérieur, à la délivrance et à la restitution du véhicule.

### En cas de dommage :

- demander le devis (à valider avant travaux) et la facture finale de réparation émanant du garagiste/carrossier (preuve que la réparation a bien été réalisée) ;
- en cas de télé-expertise sur photographies... la preuve qu'il s'agisse du même véhicule n'est pas forcément apportée ;
- en cas de prélèvement bancaire sans votre accord en faveur de l'agence de location bénéficiaire, faire opposition au paiement dans un délai de 8 semaines à compter du débit (art L 133-18, 133-19, 133-24 et 133-25 du code Monétaire et Financier) en joignant une copie de plainte près d'un commissariat/gendarmerie.

### En cas de litige,

- adresser un courrier recommandé rappelant la chronologie des événements et vos demandes ;
- demander l'aide de votre association locale .

## Carte de débit ou carte de crédit ?

*Les Français sont nombreux à ne pas faire la différence. Or, au moment de louer un véhicule à l'étranger, ne pas posséder la bonne carte peut coûter très cher.*

**Le jour de la location, l'agent m'impose de souscrire une assurance facultative, car ma carte bancaire n'est pas une carte de crédit. Est-ce légal ?**

Le loueur ne peut vous imposer une assurance facultative, que si le contrat précise ou non l'obligation de payer avec une carte de « crédit ». En revanche, il peut vous proposer la souscription d'une assurance pour remédier à cette situation, si les conditions générales de location imposent un paiement par carte de « crédit ». Vous n'êtes pas obligé d'accepter. Cependant, la location pourra ne pas être finalisée.

### Comment savoir si j'ai une carte de crédit ou de débit

Si vous avez une carte émise depuis le 9 juin 2016, vous pouvez le prouver grâce à la mention « crédit » figurant au-dessus de la date de validité.

Par ailleurs, si la banque vous a confirmé par écrit qu'il s'agit bien d'une carte de crédit (mail, courrier...), montrez ces éléments au loueur. Il doit en tenir compte et ne pas vous imposer une assurance facultative.

Si vous ne pouvez établir que votre carte bancaire est une carte de « crédit », le loueur pourra justifier le refus de location s'il n'a pas de garantie suffisante.

### Un conseil :

Lisez attentivement, avant la réservation, les conditions générales de location afin de vérifier si les cartes de débit sont acceptées ou non.

### Réponses quizz conso : page 2

- 1 - NON. Elle n'est pas légalement obligatoire, car c'est un accessoire de commodité en non un élément de sécurité.
- 2 - NON. Hormis le cas où le commerçant est en faillite, il n'est admis d'opposition au chèque qu'en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de celui-ci.
- 3 - OUI. Pour une location saisonnière via un agent immobilier, celui-ci peut demander le paiement du solde dans le mois précédant votre arrivée.
- 4 - NON. Sauf si votre faute est établie. Cependant, en pratique, les commerçants demandent rarement le remboursement de l'objet, à moins que son prix soit très élevé.
- 5 - OUI si c'est le transporteur proposé par le commerçant et NON si vous avez choisi d'en prendre un autre.
- 6 - NON. Le secret professionnel dont bénéficie la personne qui a signé au dos du chèque s'y oppose.



## LE POINT SUR LES AIDES AUX TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

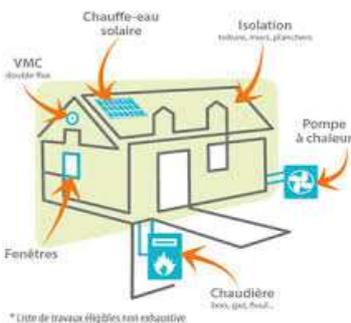
En 2005, les pouvoirs publics ont imposé aux fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul...), appelés « les obligés », de réduire les volumes vendus aux consommateurs, appelés « les éligibles ».

Cette politique a donné lieu aux « Certificats d'Économie d'Énergie » (CEE ou C2E), attestation des économies engendrées par des travaux ou des installations générateurs de réductions de consommation, cette dernière étant mesurée en « kWh cumac » (cumulés actualisés).

Chaque fournisseur d'énergie s'est donc vu attribuer un quota annuel de kWh cumac à générer, faute de quoi, des pénalités lui seront imputées (0.015€/kWh cumac valeur 2017), d'où son intérêt à subventionner des travaux chez les éligibles, si la subvention est inférieure à la pénalité.

C'est ainsi qu'on a vu fleurir les offres de Leclerc, Auchan, Engie... nous incitant à faire des travaux ou installations économes en énergie.

Les travaux et installations éligibles aux C2E sont définis par les pouvoirs publics, ainsi que les méthodes de calcul de leur efficacité énergétique.



Les obligés se sont entourés de partenaires (entreprises du bâtiment) pour mettre en œuvre les travaux.

Les obligés subventionnent tout ou partie des travaux, suivant les règles du marché et leurs besoins en C2E.

Les éligibles peuvent également faire jouer la concurrence auprès des obligés de sorte à valoriser au maximum les C2E dégagés.



### CE QUI EST NOUVEAU DEPUIS 2019

Les pouvoirs publics ont décidé de booster les actions générant des économies d'énergie, avec un programme valable jusqu'en fin 2020, qui majore (notamment pour les précaires) la quantité de CEE (ou kWh cumac) pour les actions menées sur le bâti et les appareils de chauffage.

➤ Une liste d'opérations éligibles est définie

➤ Un montant des CEE assortis de valeurs mini en € est également défini, montant à 2 vitesses suivant les revenus des bénéficiaires

➤ Une convention doit être conclue avec un obligé C2E ayant signé la charte « Coup de pouce Chauffage » ou « Coup de pouce Isolation »

➤ Les travaux doivent être réalisés par des acteurs « RGE »

Ainsi se sont créés des groupements « entreprises - fournisseurs d'énergie » :

C'est l'entrepreneur qui prospecte le marché (celui qui nous fait miroiter l'isolation à 1 €), et qui nous met en relation avec « l'obligé » signataire de la charte « Coup de pouce », car c'est bien ce dernier qui finance les travaux.

Là encore il appartient au particulier de mettre en concurrence les entreprises RGE et leurs partenaires C2E, de sorte à obtenir un travail de qualité au meilleur prix.

Toutes les informations de détail se trouvent sur internet, sur le site « FAIRE »

### LES ETAPES DE LA DEMARCHE

- Vérifier votre éligibilité
- Sélectionner les travaux à faire
- Choisir un partenaire signataire de la charte
- Accepter l'offre du signataire de la charte ou de son partenaire
- Passer commande des travaux
- Faire réaliser les travaux
- Transmettre les documents (factures, attestation de travaux..) au signataire de la charte.

***Pas simple...Et surtout faire les démarches avant de signer le bon de commande.***

La prime peut être

- versée par virement ou chèque
- déduite de la facture
- être donnée sous forme de bons d'achats

Le reste à charge est cumulable avec le CICE.

# Invitation à l'Assemblée Générale

Vous êtes cordialement invités **le jeudi 4 avril 2019 à 17h30,**

à la Maison des Associations, **8 Rue Germaine Tillion** à Caen pour participer à L'Assemblée Générale

**Attention changement d'adresse de la maison des associations Voir plan page 2**

L'ordre du jour sera

1. Approbation du compte rendu de l'AG 2018
2. Rapport d'activité
3. Rapport financier

4. Montant de la cotisation

5. Élection des membres du Conseil d'Administration
6. Questions diverses

## Candidature au Conseil d'Administration

7.4 Pour être éligible au Conseil d'Administration, les candidats doivent être adhérents de l'Association Locale depuis au moins un an au jour de l'Assemblée Générale et faire acte de candidature adressé au Président huit jours francs avant l'Assemblée Générale

A l'issue de cette Assemblée Générale nous vous proposons un débat sur le thème :

**Les droits des patients dans les établissements de santé.**

**Extrait des statuts Article 7** L'Association Locale s'attache, dans ses instances, à rechercher une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

7.1 L'association locale est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres. -7.2 Le nombre total d'administrateurs ne pourra pas être supérieur à 15. -7.3 Les fonctions d'administrateur sont non rémunérées. -7.5 Ne sont pas éligibles au Conseil d'Administration et ne peuvent pas siéger, les personnes dont l'activité ou la situation est susceptible de générer un conflit d'intérêts ou les personnes ayant une fonction dirigeante dans une activité de distribution, production, service, un syndicat, un groupe financier, un parti politique ou tout mandat électif susceptible de porter atteinte à l'indépendance de l'association locale » -7.6 Les salariés de l'Association Locale ne sont pas éligibles au Conseil d'Administration de l'association, ni membres de droit. -7.7 Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent exercer de fonction dirigeante dans une association concurrente à l'UFC-Que Choisir. -7.8 Les membres du Conseil d'Administration élus par l'Assemblée Générale ont un mandat d'une durée de trois ans. -7.9 Tout membre sortant est rééligible. -7.10 Le Conseil d'Administration est renouvelable par tiers. Les deux premiers tiers renouvelables sont désignés par tirage au sort. -11 Lorsqu'un administrateur perd sa qualité, il est procédé à son remplacement par la plus proche Assemblée Générale. Le mandat du nouvel administrateur élu se termine à la date de fin de mandat d'Administrateur remplacé. -7.12 Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, la perte de la qualité d'administrateur entraîne la révocation de tous les mandats exercés à ce titre.

**Nous comptons vivement sur la présence du plus grand nombre d'entre vous.**

**Si vous ne pouvez vous déplacer, envoyez votre pouvoir à l'association ou confiez le à un adhérent qui participera à l'Assemblée et vous représentera.**

## BON POUR POUVOIR — AG 2019— UFC QUE CHOISIR DE CAEN

Votre nom :	Je donne pouvoir à _____	
	de me représenter le 4 avril 2019 à 17h30 à l'Assemblée Générale ordinaire de L'UFC QUE CHOISIR de CAEN	
Votre n° adhérent :	Écrire « Bon pour pouvoir » :	
	Date :	À retourner à :
Pour ceux qui ne peuvent assister à l'Assemblée Générale, <b>RETOURNER CE BON SANS LE PERSONNALISER</b> de préférence (chaque membre présent ne pouvant être porteur que de cinq pouvoirs).	Signature :	<b>UFC-Que Choisir de Caen</b> <b>19, Quai de Juillet</b> <b>14000 CAEN</b>



**HORIZONTALLEMENT**

- A - Sépare les éléments. Admise.
- B -Morceaux de lapin. Moyen de régler les créances. Renouvela l'ambiance.
- C - Permet de rêver. 2ème groupe. Symbole. Pas mauvais. Pourra convenir.
- D - Véhicule extra-terrestre. Objets géométriques à deux points.
- E - Sa capitale est Sanaa. Donné le jour.
- F - Strontium. Formulaire de déclaration travaux. Etain du labo. Champs de dunes.
- G - Points de Hendaye. Enveloppes. Trajectoire. Bat le roi.
- H - Capitale en Turquie. Transcrit le rire. Fit son logis aérien.
- I - Norme de sensibilité en argentine. Complots. Métal de chimiste.
- J - Chanté à deux. Commune wallonne. Trois romain. Obtenu un résultat.
- K - Agréments. Lettre grecque. Soumise à l'impôt.
- L - Dêvêtu. Émission enfantine. Crépuscule. Pronom.
- M - Onomatopée pour chèvre. Mollusques bivalves. Acte annulé (non..)
- N -.Permet le choix. Ville de l'Orne. Préfixe d'égalité. Vieux courroux.
- O - Fatigua. Symbole du radon. Année lumière. Un peu acide.

**GRILLE N° 166 Mars 2019**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A		■						■							■
B							■				■				
C			■				■			■		■			
D	■				■							■		■	
E						■							■		■
F			■			■			■			■			
G									■				■		
H							■			■	■	■			
I		■					■						■		
J				■					■				■		
K					■				■						
L			■			■				■			■		■
M	■			■					■						■
N			■						■				■		
O				■				■			■				

**VERTICALEMENT**

- 1 - Devant le cavalier. Commune du 19. Permet l'alternative.
- 2 - Nageoire redoutée des nageurs. Vautours charognards.
- 3 - Bonne note. Préfixe de mouvement. Particule de la famille des mésons.
- 4 - Approvisionnas. Unité d'âge.
- 5 - Grande bleue. Beaux emplumés. Mauvais goût.
- 6 - Commune sur Tille. Gauche pour charretiers. Degré de dissociation ionique (chim). Cercle au Japon.
- 7 - Ile grecque. Comprimés.
- 8 - Gros insecte. Poisson rayé. Ile des Cyclades.
- 9 - Participe gai. Conifères longilignes. Détesté. Troisième personne.
- 10 - Qui donne du plaisir. Allas dans un autre lieu.
- 11 - Fils hébreu. Élément vital. Possessif pluriel.
- 12 - Pour accord. Mesuras le bois. Quart d'an.
- 13 - Monnaies roumaines. Premier groupe. Futur.
- 14 - Alla au hasard. Nid d'auto. Auroch.
- 15 - Traverse Saint Omer. Calmées. Indique une addition.

**GRILLE N° 165 décembre 2018**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A	S	P	A	M	S		V	I	L	L	A		C	O	Q
B	N	U	M	E	R	A	I	R	E			N	I	D	U
C	I	D	E	S			U	R	E	S			T	R	I
D	F	I	N	S			U					I			C
E		B	A			E	R	S	A	T	Z		N	A	H
F	D	O		O	T	A		R	U			S	A	L	T
G	E	N	T	R	A	V	E	S			O	U	R	E	B
H	C	D			L	E				E	N	C	R	A	S
I	R	E	A		O			A	C				A	S	T
J	O		A	R	N			C	H	A	T	O	N		I
K	C	R		A	N			C	O	R		U	T		E
L	H	A	R	C	E	L	E	M	E	N	T		A	N	S
M	A	N	E	E		U	S	E		U		I	N		E
N	G	I			M			U	S	A	S		I	R	E
O	E	S	C	R	I	M	E	R		S	A	S	S	E	S

# TOUT RÉPARER DANS SA MAISON



Commandez-le  
dès aujourd'hui auprès  
de

**l'UFC Que Choisir de  
Caen**

**30 €**

+ frais de traitement et  
d'envoi : 4,50 €

soit **34,50 €**

## Tout réparer dans sa maison, c'est :

- 312 pages illustrées tout en couleurs
- De multiples projets de bricolage (plomberie, électricité, peinture...)
- Des explications pas à pas pour vous guider
- Des encadrés conseils sur les outils et matériaux à utiliser
- Plus de 400 dessins et schémas très précis
- Un index détaillé, facile à consulter
- Un grand format 19 x 25 cm très pratique à garder à portée de main

Veuillez me faire parvenir un exemplaire du livre « Tout réparer dans sa maison ». Ci-joint un chèque bancaire d'un montant de 34,50 € libellé à l'ordre de l'UFC Que Choisir de Caen.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

À retourner à UFC QUE CHOISIR de CAEN - 19, Quai de Juillet 14000 CAEN

### ◆ Indice de Révision des Loyers (IRL)

- ◆ 4ème trimestre 2018 : +1,7%
- ◆ 3ème trimestre 2018 : + 1,57%
- ◆ 2ème trimestre 2018 : + 1,25%
- ◆ 1er trimestre 2018 : + 1,05%

### Seuils de l'usure

Crédits immobiliers (20 ans et plus)		
Taux fixe	Taux variable	Prêt relais
3,01%	2,43%	3,24%
Autres prêts (crédits de trésorerie)		
inférieurs à 3000 €		21,20%
entre 3000€ et 6000€		12,49%
supérieur à 6000€		5,96%

*NB. Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global (TEG) d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.*

### Aide juridictionnelle

**Totale** : ressources mensuelles inférieures à 1007 €

**Partielle** : ressources mensuelles inférieures à 1546 €

*Les plafonds de ressources pour l'octroi de l'aide juridictionnelle totale ou partielle sont majorés de 371€ pour chacune des 2 premières personnes à charge.*

### Prix à la consommation Inflation annuelle

Hors tabac	Ensemble des ménages	1,85%
Avec tabac	Ensemble des ménages	14%

*L'indexation des pensions alimentaires, des rentes viagères, etc... se fait à partir de l'évolution sur 12 mois de l'indice (ensemble des ménages hors tabac).*

### Taux d'intérêt légal

1er semestre 2018 : 3,40%

### SMIC

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- taux horaire brut : 10,03 €
- par mois (base 35h semaine) : 1 521,22 €

# L'UNION FAIT LA FORCE

## Rejoignez l'U.F.C. Que Choisir CAEN

### À CAEN 19 Quai de Juillet

- accueil : du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18 h (*documentation, consultation tests, revues*)
- étude des dossiers : *pour les adhérents et sur rendez-vous*
  - Lundi : *construction,*
  - Mardi : *téléphonie, internet, banque, voyages*
  - Mercredi : *logement, énergies, assurance, banque, sav*
  - Jeudi : *logement, construction, eau, automobile,*
  - Vendredi : *banque, consommation divers, téléphonie, voyages*

### À LISIEUX Salle Mosaïc 13 Bd Pasteur

- 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi de 17h à 19h (sauf vacances scolaires)

Pour nous écrire : **UFC Que Choisir de CAEN**  
**19, Quai de Juillet**  
**14000 CAEN**

ou par courriel : [contact@caen.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@caen.ufcquechoisir.fr)

## Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de Caen

19, Quai de Juillet

14000 CAEN

Tél : 02.31.86.32.54

Web : [caen.ufcquechoisir.fr](http://caen.ufcquechoisir.fr)

Dispensé de timbrage **Caen Gambetta**

# P

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

Déposé le 14 mars 2019

### J'adhère à l'UFC Que Choisir de CAEN

- |  |         |
|--|---------|
| <input type="checkbox"/> Première cotisation           | 33,50 € |
| <input type="checkbox"/> Réadhésion                    | 33,50 € |
| <input type="checkbox"/> Cotisation duo <sup>(1)</sup> | 10,00 € |

### Je m'abonne au bulletin local

- |  |        |
|--|--------|
| <input type="checkbox"/> abonn. bulletin | 6,00 € |
|--|--------|

### Je fais un don à l'association

*Ouvrant droit à réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don*

- |                              |       |
|------------------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> Don | ..... |
|------------------------------|-------|

Total .....

Prix au 01/05/2018

Paiement par chèque ci-joint libellé à l'ordre de l'UFC Que Choisir de Caen.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

À retourner à UFC QUE CHOISIR de CAEN  
19, quai de Juillet - 14000 CAEN

(1) Cotisation valable pour une deuxième personne partageant la même adresse que l'adhérent principal. **Ne pas oublier dans ce cas d'indiquer ses nom et prénom sur une feuille annexe.**

08/14

Destinataire



votre adhésion arrive bientôt à échéance ou est peut-être déjà échue.

Pensez à son renouvellement !



La reproduction en totalité ou en partie des textes de ce journal est autorisée sous réserve de la mention d'origine.

Directeur de la publication : Jackie BAUCHER

Bulletin tiré à 1800 exemplaires

Imprimerie ATELIER K, 5 rue Paul Toutain - CAEN

N° de commission : 0520 G 82583